

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? - - - - -
- A. En argent, bled, vin, ou bois? - - - - -
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

argent cent & quatre florin
 soit quarante une L 120
 un sac de froment un sac d'avoine
 & la jouage de la Commune
 plus les pères qui ont des Enfants à l'école
 Des linge de cinq ans font deux sacs de
 meil & l'argent pour faire les 11 & 12
 avec l'intérêt dit d'autre part.
 Plus les pères sur les champs montant
 à deux sacs en siron
 Le Régent n'estant pas de la Commune
 les six articles lui sont inconnus

Voilà tous les questions sur quoi
 je puis répondre
 Pierre Rodant
 Régent as allure
 Sous Ursin

Vallees sous Ursin

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N. 35

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

N. 1
 Esfert, dit Estert, est un village
 de la paroisse
 & de l'agence
 D'Esfert, dit Estert
 District D'Yverdon
 Canton Léman

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

N. 2
 Le village D'Esfert
 est tout réuni ensemble; sinon un maison
 nommée le jollivat, d'environ demi quart d'heure
 loin D'Esfert; ferme appartenant au Citoyen d'aton
 Il est d'environ un quart d'heure de circonférence
 contenant environ 21 a 23 Maisons

N. 3
 ferme, le jollivat; voyez ci-dessus, N. 2.

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. 4
 Chavorné, d'environ une bonne demi lieue loin Chemain
 très bonnes. C'est celle loin d'une heure l'entier d'asert
 Richy d'un quart d'heure. Chemain montueux, & est
 bonnes. C'est éloigné d'une bonne demi lieue Chemain
 très bonnes, & infiniment peuplé: Orbe d'une lieue
 l'entier très marquées, & presque impraticable
 la moitié de l'année, sinon qu'on ne navigue
 actuellement il se trouve 29 a 30 Enfants à l'école
 depuis l'âge 5 a 16 Ans.

Eschwil Pille

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Il doit recevoir chaque année de la dite Commune 54 francs, de plus huit char de boirendent devant la maison; un jardin, & un petit plan. Les deux contenant environ 50 Toises

Il a été autorisé par le Préfet & le Gouverneur la somme de 200 francs par une requête adressée par l'aide du Citoyen Doyens Pasteur Richard à Eschwil. Cet argent est mis en rente pour le profit du Régent

Il a été autorisé annuellement par un Seigneur des fermes, quatre ou quatre-vingts de froment augmentation de servation

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Citoyen Raymond, Considérant que plusieurs abus existant, & de peu de nos jours, devenus très-tranchés, & remplacés, par des meilleures Principes. Comme d'introduire, quelques bon Recueils, des divers passages, & des principaux points de la Religion; qui servent de la première Nécessité de faire apprendre aux Enfants.

Le Citoyen Régent ne remplissant ses fonctions comme il devrait il manque une quantité d'écrits des écoles en yver

Pour Signer des écoles

Etienne Dupuis à gt

Il a été commis par oubli de mettre sur la lettre-tabelle que la Commune diminue six francs sur 60 de la pension au Régent actuel. & cela pour conduire l'orloge.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

Eschwil.

C'est un Village.

C'est une Commune.

De la Paroisse et Agence d'Eschwil.

D'Eschwil.

De Sion.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le Village est tout en un mas d'environ 1/4 lieue de circonférence, composé de 59 familles ou maisons.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le seul Village d'Eschwil.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Voyez les précédentes réponses.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Actuellement 55. des l'âge de 5. ans à 16.

N. 36